



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 41<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 décembre 2002, à 15 heures

*Président* : M. Suazo..... (Honduras)

## Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (*suite*)

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

c) Science et technique au service du développement (*suite*)

Point 95 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Annnonce concernant les auteurs de projets de résolution

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-72794 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 25.*

**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (suite)**  
(A/C.2/57/L.39 et L.58)

*Projets de résolution sur l'administration publique et le développement (A/C.2/57/L.39 et L.58)*

1. **M. Ben Mellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.58, qu'il soumet à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.39.

2. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.58 est adopté.*

3. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.39 est retiré.*

**Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)** (A/C.2/57/L.3 et L.61)

**c) Science et technique au service du développement (suite)**

*Projet de résolution sur la science et la technique au service du développement (A/C.2/57/L.3)*

*Projet de résolution sur un forum mondial de la biotechnologie (A/C.2/57/L.61)*

4. **M. Ben Mellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.61, qu'il soumet à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.3. Il note que le titre devrait être modifié pour se lire comme suit : « Forum mondial de la biotechnologie : Chili 2003 ».

5. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.61 est adopté tel qu'il a été oralement modifié.*

6. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.3 est retiré.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (suite)** (A/C.2/57/L.30 et L.59)

*Projets de résolution sur la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen général et à une évaluation de l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et du renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)*  
(A/C.2/57/L.30 et L.59)

7. **M. Ben Mellouk** (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.59 qu'il soumet à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.30, et annonce quelques révisions mineures.

8. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.59 est adopté tel qu'il a été oralement modifié.*

9. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.30 est retiré.*

**Point 96 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)** (A/C.2/57/L.31 et L.60)

*Projets de résolution sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*  
(A/C.2/57/L.31 et L.60)

10. **M. van der Pluijm** (Belgique), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/57/L.60, qu'il soumet à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/57/L.31, et annonce une révision mineure au paragraphe 8.

11. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.60 est adopté tel qu'il a été oralement modifié.*

12. *Le projet de résolution A/C.2/57/L.31 est retiré.*

**Annonce concernant les auteurs de projets de résolution**

13. **Le Président** annonce qu'Israël, la Jamaïque et la Mongolie se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/57/L.45, soumis au titre du point 87 a) de l'ordre du jour, et que le Chili et la Jordanie se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/57/L.49, soumis au titre du point 86 de l'ordre du jour.

**Organisation des travaux**

14. **M. Belov** (Division de la planification des programmes et du budget), répondant à des questions

soulevées lors des séances précédentes au sujet des incidences sur le budget-programme des résolutions relatives à la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures de l'humanité, examinées par l'Assemblée générale à ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions, dit que, lors de la cinquante-sixième session, le Secrétariat, dans son état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.41 (A/C.2/56/L.50), qui s'applique également au projet de résolution A/C.2/56/L.77 (adopté ultérieurement par l'Assemblée générale en tant que résolution 56/199), a attiré l'attention sur les problèmes qui étaient apparus en ce qui concerne les arrangements administratifs pour la fourniture de services de conférence aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Jusqu'à ce moment-là, le coût des services de conférence avait été couvert au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, sans ouverture de crédit spécifique. Toutefois, en raison de la faiblesse du dollar des États-Unis et de la demande accrue de tels services, le budget pour les services de conférence a été épuisé.

15. Le Secrétariat a donc recommandé que des services de conférence soient fournis à la Conférence des Parties à titre remboursable. Toutefois, à leur quarantième séance tenue lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale (A/C.2/56/SR.40), les membres de la Commission ont estimé que le Secrétariat devrait maintenir les arrangements actuels pour les services de conférence et ils ont fait observer que l'Assemblée générale avait déjà prévu des crédits pour ces arrangements dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

16. En ce qui concerne le projet de résolution A/C.2/57/L.43 sur le même sujet, dont la Commission est saisie à sa session actuelle, le Secrétariat, dans son état des incidences sur le budget-programme (A/C.2/57/L.56), note que la Conférence des Parties à la Convention a l'habitude de créer une réserve qui peut être utilisée dans l'éventualité où l'Assemblée générale décide de ne pas prévoir dans le budget-programme des ressources pour les services de conférence des réunions de la Conférence. Étant donné que le budget n'a pas été arrêté pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Assemblée générale pourrait décider que ces services devraient être fournis contre remboursement au cours de cet exercice biennal.

17. **Le Président** remercie le représentant de la Division de la planification des programmes et du budget d'avoir essayé d'éclaircir certains doutes qui ont été émis par les délégations. Il salue également les efforts déployés par le Secrétariat pour fournir un appui administratif et logistique.

18. **M. Niño Gómez** (Venezuela) exprime ses remerciements pour l'explication donnée et indique qu'au moment voulu, le Groupe des 77 et de la Chine exprimera sa position, en tenant compte de l'explication fournie par la Division.

19. **M. Traub** (États-Unis d'Amérique) demande si le Secrétariat de l'ONU a effectivement été remboursé par le secrétariat de la Convention des coûts des services de conférence, comme il est prévu dans l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.2/56/L.50) présenté à la cinquante-sixième session. Il rappelle que c'est sur la base de l'interprétation par sa délégation du paragraphe 11 de cet état, concernant l'absence d'incidences sur le budget-programme de l'ONU si des services de conférence étaient fournis au secrétariat de la Convention à titre remboursable, que sa délégation s'est jointe au consensus sur le document A/RES/56/199 en 2001.

20. En ce qui concerne l'exercice biennal 2004-2005, il demande si les services prévus pendant cette période devraient être fournis à titre remboursable.

21. **M. Belov** (Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Secrétariat de l'ONU n'a pas été remboursé parce que l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, avait déjà décidé que ces services seraient fournis au secrétariat de la Convention au moyen du budget ordinaire de l'Organisation. À sa cinquante-sixième session, le document examiné par la Commission n'indiquait aucune modification matérielle.

22. En réponse à la deuxième question posée par le représentant des États-Unis concernant le nouvel exercice biennal, il dit qu'étant donné que les réunions n'ont pas encore été incluses dans le calendrier des services fournis gratuitement, il est proposé d'introduire la modalité de remboursement. Il fait également observer que la Convention contient une disposition budgétaire stipulant que les États Membres parties à la Convention ne doivent pas payer deux fois pour la même activité.

23. **M. Traub** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a cru comprendre, d'après l'explication fournie à la présente séance, et d'après l'état des incidences sur le budget-programme pour 2001, que le budget de l'ONU ne disposait pas de fonds pour couvrir ces coûts à cause des conséquences négatives des fluctuations des taux de change. Il est curieux de constater qu'il y avait en fait des ressources disponibles. Sa délégation craint donc que l'état précédent des incidences sur le budget-programme n'ait pas été soumis à la Cinquième Commission.

24. En ce qui concerne l'état actuel des incidences sur le budget-programme, il croit comprendre que des services de conférence seront fournis à titre remboursable, bien que cela ne soit pas indiqué explicitement dans le document A/C.2/57/L.56. Il demande donc si le Secrétariat pourrait clarifier l'intention des auteurs de l'état actuel des incidences sur le budget-programme à cet égard.

25. **M. Belov** (Division de la planification des programmes et du budget) dit que, dès le début, des fonds n'ont pas été prévus dans le budget de l'ONU pour la Convention en question. À l'origine, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Deuxième Commission, que l'ONU fournirait des services au moyen de ses propres ressources à cette convention. La question a été soulevée parce que la Conférence des Parties peut maintenant payer pour des services de conférence. Le texte actuel du projet de résolution devrait être modifié afin d'introduire des services remboursables.

26. **Le Président** prie instamment la Commission d'achever ses délibérations sur les différents projets de résolution non adoptés afin de respecter le délai du 11 décembre.

27. **M. Niño Gómez** (Venezuela) rassure le Président sur le fait qu'il y a beaucoup moins de projets de résolution non adoptés qu'on ne le pensait. Le Groupe des 77 et de la Chine prévoit d'achever ses travaux dans les délais impartis.

*La séance est levée à 17 h 25.*